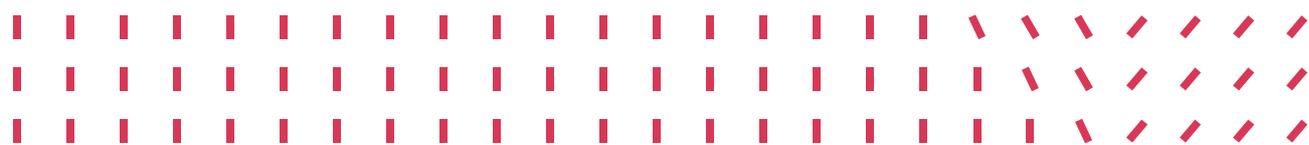


Profil de compétences Addictions

Aide en cas d'addictions et prévention des addictions comportementales, des addictions au tabac, à l'alcool et aux substances psychoactives

Lucerne, le 14 juillet 2022



| Auteurs

Helen Amberg, MA (Responsable de projet)
Tamara Bischof, Dr. (Collaboratrice de projet)
Kristin Thorshaug, MSc (Collaboratrice de projet)
Julián Salazar, MA (Collaborateur de projet)
Oliver Bieri, Dr. (Assurance qualité)

| INTERFACE Politikstudien

Forschung Beratung AG
Seidenhofstrasse 12
CH-6003 Lucerne
Tél. +41 (0)41 226 04 26

Rue de Bourg 27
CH-1003 Lausanne
Tél. +41 (0)21 310 17 90

www.interface-pol.ch

| Mandants

Office fédéral de la santé publique (OFSP)
Fonds de prévention du tabagisme (FPT)

| Comité d'accompagnement

Stephan Brun, Fonds de prévention du tabagisme (FPT)
Simona De Berardinis, section Stratégies de prévention, OFSP
Tanja Iff, section Stratégies de prévention, OFSP
Jann Schumacher, section Prévention dans le domaine des soins, OFSP
Thomas Siegrist, section Prévention dans le domaine des soins, OFSP
Angelina Vangopoulou, section Stratégies de prévention, OFSP

| Référence du projet

Numéro de projet : 21-057

1. Introduction	4	3.2.4 Transfert	21
2. Compétences fondamentales	8	3.2.5 Coordination des cas	22
2.1 Perception de soi sur le plan professionnel	8	3.2.6 Stabilisation, suivi et gestion des rechutes	22
2.1.1 Attitude compréhensive et sans préjugés	8	3.2.7 Prise en charge à long terme	23
2.1.2 Approche globale	9	3.3 Interventions	24
2.1.3 Démarche axée sur le destinataire/la personne concernée	9	A Interventions psychosociales	24
2.1.4 Respect des principes déontologiques	10	3.3.1 Conseil et accompagnement des personnes concernées	24
2.1.5 Introspection	10	3.3.2 Conseil et accompagnement des membres de la famille des personnes présentant un comportement à risque ou lié aux addictions	25
2.1.6 Renforcement et consolidation des connaissances	11	3.3.3 Animation de groupes de parole	25
2.1.7 Connaissance du cadre financier et juridique	11	3.3.4 Traitement thérapeutique ambulatoire et résidentiel	26
2.1.8 Sensibilisation et transmission de connaissances à des professionnels	11	3.3.5 Accompagnement dans le cadre d'une réhabilitation en milieu résidentiel	27
2.1.9 Prise en considération du cadre sociétal	12	3.3.6 Traitement psychothérapeutique	27
2.2 Assurance qualité	13	3.3.7 Organisation d'une aide matérielle	28
2.2.1 Respect des directives de qualité/normes minimales	13	3.3.8 Mise en place d'interventions d'urgence et de crise	28
2.2.2 Consignation de la documentation et protection des données	13	B Interventions médicales	30
2.3 Mise en réseau et coopération	14	3.3.9 Mise en place d'un traitement médical	30
2.3.1 Mise en réseau et coopération interdisciplinaire	14	3.3.10 Mise en place de traitements fondés sur la substitution	30
2.3.2 Mise en réseau en fonction des situations	15	3.3.11 Réalisation de prestations de soins	31
3. Compétences spécifiques	16	C Réduction des dommages et des risques	33
3.1 Promotion de la santé, prévention, intervention précoce	16	3.3.12 Conseil et accompagnement en matière de réduction et de minimisation des risques	33
3.1.1 Connaissance et application des mesures de promotion de la santé	16	3.3.13 Travail social de proximité	33
3.1.2 Connaissance et application des approches et programmes de prévention	17	3.3.14 Prise en charge et accompagnement dans des centres d'hébergement d'urgence, des organes de liaison et des centres de conseil	34
3.1.3 Intervention précoce	17	3.3.15 Emploi et accompagnement dans le cadre de programmes d'emploi, d'occupation et de logement à bas seuil	34
3.1.4 Sensibilisation du public	18	Bibliographie	36
3.2 Phases de traitement	20	Sources citées	36
3.2.1 Établissement d'un premier contact	20	Bibliographie complémentaire	36
3.2.2 Réalisation d'un examen/établissement d'un diagnostic	20		
3.2.3 Planification, détermination et examen des objectifs et du processus d'accompagnement	21		

1. Introduction

Intégration du profil de compétences

L'art. 3k de la loi sur les stupéfiants (LStup) prévoit que la Confédération développe la formation et la formation continue dans les domaines de la prévention, de la thérapie, de la réinsertion, de la réduction des risques et de l'aide à la survie. L'OFSP met en œuvre ce développement et soutient les offres de formation continue pour les professionnels travaillant dans le domaine des addictions. En outre, l'art. 2, al. 2, let. f de l'ordonnance sur le Fonds de prévention du tabagisme (FPT) prévoit la création de conditions-cadres favorisant le travail de prévention du tabagisme. Dans ce cadre, le FPT promeut des offres de formation continue pour les professionnels travaillant dans la prévention du tabagisme. Afin que les formations continues puissent être adaptées de manière systématique aux exigences de la pratique, l'OFSP et le FPT ont œuvré pour que soit élaboré le présent profil de compétences.

Élaboration du profil de compétences

Les addictions et les comportements à risque sont des phénomènes sociétaux requérant l'interaction de tous les acteurs impliqués dans les quatre piliers de la politique des addictions. Pour cette raison, le profil de compétences est interdisciplinaire¹ et tient compte des différentes addictions et professions de manière transversale. Il repose sur les profils de compétences existant du Groupe d'experts Formation Dépendance (GFD) sur les addictions (2008) et la désaccoutumance au tabac (2010). Le contenu est axé sur les champs d'action globaux de la Stratégie nationale Addictions 2017–2024. Dans la mesure du possible, les champs d'action de la Stratégie nationale Prévention des maladies non transmissibles (stratégie MNT) 2017–2024 ont également été pris en compte. Les différentes exigences, qui s'inscrivent dans le champ de l'aide en cas d'addictions et de la prévention des addictions, ont été déterminées lors d'un processus participatif auquel ont participé 40 professionnels représentant les différentes professions et les différents domaines d'intervention en matière de dépendance, sous la direction du bureau Interface Politikstudien Forschung Beratung AG. La première étape a consisté à dresser une table des matières, puis les compétences ont été élaborées et les capacités clairement décrites. Par la suite, ce

document a été validé et étoffé au sein de groupes de réflexion. La quatrième étape visait à valider une nouvelle fois la version révisée du document au cours d'un atelier réunissant tous les personnes ayant pris part aux réflexions. Un grand merci à tous les participants pour leur implication !

Objectif et public cible du profil de compétences

Le profil de compétences représente la diversité des compétences exercées dans le vaste et complexe champ de l'aide en cas d'addictions et de la prévention des addictions. Il doit, d'une part, faire office de *cadre d'orientation global* en vue de concrétiser des compétences, aussi bien pour différentes professions et domaines d'activité (p. ex. médecine, psychologie, travail social) que pour différentes formes d'addiction (p. ex. nicotine, opiacés, dépendance aux jeux). D'autre part, il vise à améliorer la reconnaissance des offres de formation continue et de formation, et constituerait ainsi une base pour le financement d'offres de formation continue et de conseil.

Le profil de compétences s'adresse à trois groupes cibles du domaine de l'aide en cas d'addictions et de prévention des addictions :

1. *Prestataires de formations continues* : le profil de compétences s'adresse en premier lieu aux prestataires de formation continue dans le domaine des addictions. Il leur fournit un cadre d'orientation leur permettant de définir des axes (stratégiques) ainsi que de se positionner et de se distinguer d'autres formations continues.
2. *Associations professionnelles, institutions et employeurs* : les acteurs d'autres professions et d'autres domaines d'activité peuvent également hiérarchiser, concrétiser et développer les compétences et aptitudes présentées dans le profil de compétences suivant leurs objectifs.
3. *Professionnels (de l'addiction)* : enfin, le profil de compétences peut, pour les professionnels (de l'addiction), servir de point de repère pour identifier de potentielles formations continues et spécialisations. Les professionnels ont la liberté de choisir quelles compétences et aptitudes (avancées) ils souhaitent acquérir et sous quelles formes.

¹ Ici, l'interdisciplinarité est également comprise comme interprofessionnalité. En d'autres termes, les spécialistes de différentes professions ne travaillent pas indépendamment les uns des autres, mais ensemble et sur un pied d'égalité (cf. Gerber et Rüefli 2021).

I Infobox : Qu'est-ce que la compétence ?

Le terme compétence est issu du latin *competencia* : « adapté à quelque chose, capable ou habilité pour quelque chose ». La compétence est la capacité d'apprendre à agir d'une manière adaptée à une situation. Elle implique la mobilisation de ressources personnelles et leur mise en œuvre afin de venir à bout de situations et de tâches complexes. La compétence n'est pas mesurable : ce qui est mesurable, c'est le résultat d'une action réalisée de manière compétente, qu'on appelle la performance (North, Reinhardt et Sieber-Suter 2018). En outre, une compétence ne peut être comprise que dans le contexte dans lequel elle est mise en application (Le Boterf 1998).

Dans le présent profil de compétences, chaque compétence est mise en œuvre dans quatre cycles d'action suivant la structure IPRE :

- *Inform*er : recueil d'informations relatives à la situation
- *Plan*ifier : préparation de l'action, sélection d'alternatives ou de variantes
- *Réal*iser : exécution, mise en œuvre des préparatifs en vue de l'action
- *Éval*uer : contrôle de l'action ou de ses effets

La structure IPRE permet de contrôler les compétences acquises dans la pratique. Elle est par conséquent adaptée à l'évaluation des effets des processus d'apprentissage et d'enseignement.

I Structure du profil de compétences

Le profil de compétences se divise en deux catégories principales :

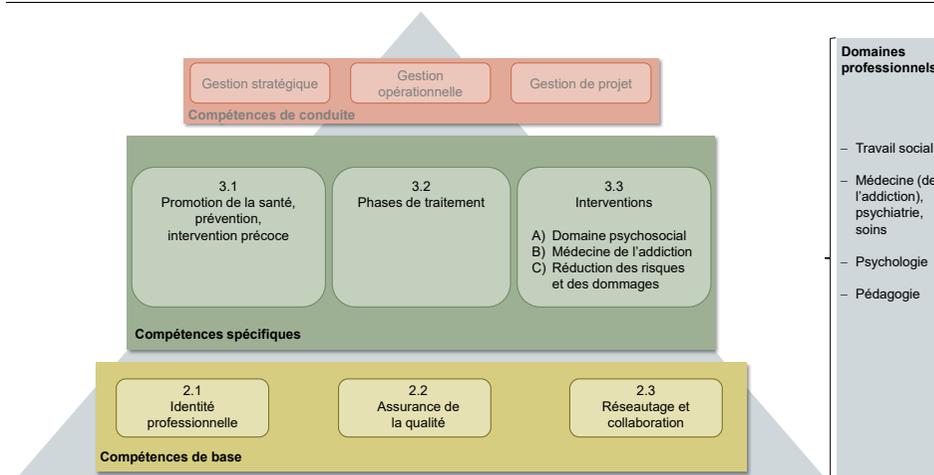
1. *Compétences fondamentales* : les compétences fondamentales constituent une base pour *toutes* les professions et *toutes* les formes de comportement à risque ou de dépendance du domaine des addictions. Elles sont donc des prérequis aux compétences spécifiques.
2. *Compétences spécifiques* : les compétences spécifiques s'appuient sur les compétences fondamentales. Elles comprennent des compétences plus ou moins pertinentes pour les *différentes* professions et formes de dépendance.

Le profil de compétences regroupe les compétences de différents professionnels en matière d'addictions. L'accent est par conséquent mis sur *l'échelon individuel*. Les organisations d'aide en cas d'addictions et de prévention des addictions sont encouragées à créer les conditions permettant aux professionnels en matière d'addictions de mettre en œuvre et de développer les compétences acquises.

Outre les aptitudes considérées comme fondamentales, des aptitudes avancées sont également décrites. Celles-ci doivent servir de points de repère pour un approfondissement ou une spécialisation et ne sont pas à considérer comme une liste exhaustive.

Les compétences managériales, de même que d'autres compétences complémentaires (telles que la maîtrise des technologies de l'information et de la communication, le contrôle et le suivi) sont également importantes pour l'intervention en matière de dépendance. Cependant, ces compétences ne sont pas spécifiques aux addictions et ne sont donc pas incluses dans le présent profil de compétences (Deutsche Gesellschaft für Soziale Arbeit in der Suchthilfe 2016 ; Office fédéral de la santé publique 2020b).

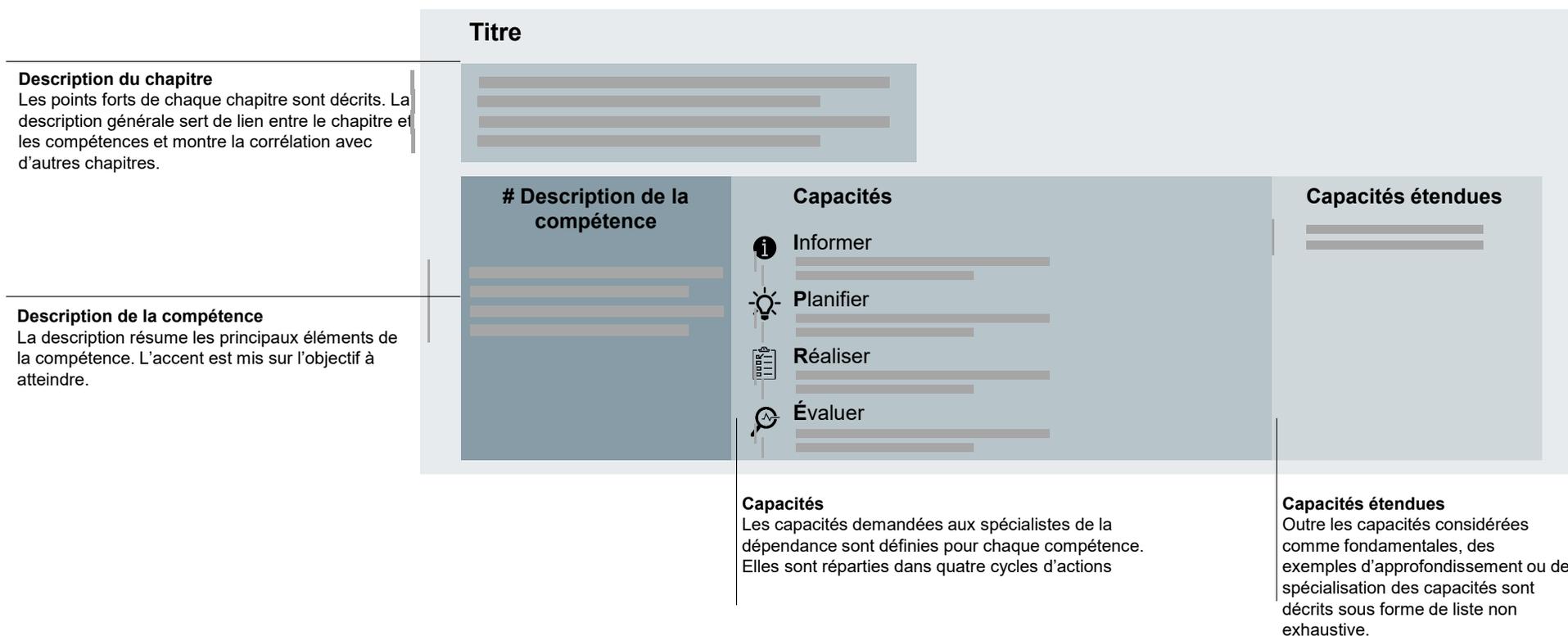
D 1.1 : Structure du profil de compétences



Source : Schéma d'Interface.

Le profil de compétences se présente sous la forme d'un tableau à trois colonnes. Le schéma D 1.2 décrit chacune des composantes du profil de compétences.

D 1.2 : Composantes du profil de compétences



Source : Schéma d'Interface.

I Infobox : Définitions et terminologie

Addictions

On parle d'addiction lorsqu'il y a un comportement à risque ou compulsif, et que des conséquences négatives graves interviennent sur la santé (physiques ou psychiques) et sur la vie sociale des individus concernés et de leur entourage. Sur le plan médical, l'addiction est considérée comme une maladie. Dans la classification statistique internationale des maladies et des problèmes de santé connexes (International Statistical Classification of Diseases and Related Health Problems, ICD), elle est définie comme un trouble mental ou comportemental lié à la consommation de substances majoritairement psychoactives, ou un comportement spécifique répété de gratification ou de renforcement. Dans le présent profil de compétences, le terme addiction englobe la consommation à risque ou la dépendance à différentes substances (alcool, tabac, nicotine, drogues illégales, autres substances psychoactives) ainsi que les addictions comportementales (p. ex. dépendance aux jeux).

D'après les connaissances les plus récentes émanant de différentes disciplines, l'addiction est décrite comme un « phénomène bio-psycho-social » favorisé par différents facteurs biologiques, psychiques et sociaux. Des prédispositions individuelles, mais aussi des conditions sociétales (entourage personnel, situation professionnelle et financière, perception culturelle des substances, disponibilité, etc.) peuvent dans ce contexte jouer un rôle (Office fédéral de la santé publique). Les comportements liés aux addictions peuvent être observés dans tous les groupes de population, indépendamment de leurs caractéristiques démographiques et socio-économiques. La prise en considération de différents milieux de vie et environnements ainsi que l'inclusion des personnes de référence et des professionnels pertinents sont d'importants facteurs de succès pour la planification et la mise en œuvre de mesures d'aide en cas d'addictions et de prévention des addictions.

Acteurs

Le présent document distingue les *destinataires et personnes concernées* (p. ex. patients, clients), les *personnes de référence* (p. ex. proches, amis, membres d'une association, collègues de travail, employeurs ou supérieurs hiérarchiques au sein d'entreprises), le *personnel d'encadrement* (professionnels [du domaine de l'aide en cas d'addictions et de la prévention des addictions] participant activement à la prévention, au traitement ou à la réduction des risques auprès du destinataire/de la personne concernée) et les *autres professionnels* (p. ex. enseignants, soignants, médecins de famille, psychologues, responsables des autorités de protection de l'enfant et de l'adulte, professionnels du secteur de la jeunesse et du travail social et collaborateurs travaillant au sein de garderies, de la police, de services d'aide et de soins à domicile, d'offices AI et d'offices régionaux de placement).

Termes techniques

L'interdisciplinarité et la diversité professionnelle caractérisant les interventions en matière de dépendance requièrent une utilisation précise des termes techniques. Dans le cadre de l'élaboration du présent profil de compétences, différents termes ont fait l'objet de discussions et de débats approfondis. Ce profil de compétences a été rédigé avec une volonté de tenir compte autant que possible des suggestions formulées. La description individuelle des différentes compétences s'appuie, dans la mesure du possible, sur l'emploi de termes qui relèvent de la profession la plus directement concernée dans le contexte donné.

2. Compétences fondamentales

Les compétences fondamentales constituent une base pour toutes les professions et toutes les formes de comportement à risque ou de dépendance dans le domaine des addictions. Elles sont à considérer comme des prérequis pour l'acquisition des compétences spécifiques. Les compétences fondamentales comprennent les catégories suivantes : perception de soi sur le plan professionnel (2.1), assurance qualité (2.2) ainsi que mise en réseau et coopération (2.3)

2.1 Perception de soi sur le plan professionnel

Le travail du professionnel en matière d'addictions repose sur une certaine perception de soi sur le plan professionnel. Celle-ci comprend aussi bien les compétences liées au comportement à l'égard des destinataires, des personnes concernées et des personnes de référence, que l'assurance de disposer des connaissances nécessaires.

Compétences

2.1.1 Attitude compréhensive et sans préjugés

Le destinataire/la personne concernée ainsi que ses personnes de référence sont traités avec estime, sans préjugés, de manière objective, sans stigmatisation, avec déontologie et empathie, indépendamment du statut légal du comportement à risque ou de la dépendance.

Aptitudes

Les professionnels en matière d'addictions...



Connaissent les bases d'une communication fondée sur l'empathie : ils écoutent activement les individus concernés, les acceptent et ont de l'estime pour eux. Ils savent à quel moment il convient d'adopter une perspective ouverte.



S'interrogent sur ce qu'ils entendent (éventuellement en équipe) et planifient les mesures pertinentes à prendre. Ils identifient les actions prévues dans le cadre de l'accompagnement qui sont marquées par de potentiels préjugés ou par une stigmatisation. Ils savent anticiper de telles situations et font en sorte de communiquer avec empathie.



Agissent avec empathie, déontologie, sans préjugés, sans subjectivité et sans stigmatisation. Ils traitent la personne concernée et ses personnes de référence avec estime et respect, et entretiennent une relation (professionnelle) positive avec la personne concernée.

Aptitudes avancées

Les professionnels en matière d'addictions...

Compétences	Aptitudes	Aptitudes avancées
<p>Le professionnel s'interroge de manière systématique sur son propre comportement et prend activement conscience de sa propre attitude.</p>	<p><i>Les professionnels en matière d'addictions...</i></p> <p> S'interrogent sur la qualité de leur communication (éventuellement en équipe) et dans quelle mesure leur attitude fait preuve d'empathie, de déontologie et d'absence de préjugés, de subjectivité et de stigmatisation. Si besoin, ils adaptent leur attitude et leur manière de communiquer.</p>	<p><i>Les professionnels en matière d'addictions...</i></p>
<p>2.1.2 Approche globale Le comportement à risque ou l'addiction du destinataire/de la personne concernée est appréhendé suivant le modèle bio-psycho-social comme une atteinte à l'unité corps-psychisme, avec une interaction entre le comportement lié aux addictions et le contexte de vie. Les mesures prises englobent donc, outre la dimension physique (biologique), également la dimension psychique (mentale et spirituelle) ainsi que la dimension sociale.</p> <p>2.1.3 Démarche axée sur le destinataire/la personne concernée L'activité est axée sur les besoins et les ressources individuels des destinataires/personnes concernées en tenant compte de principes déontologiques et de la motivation à changer, l'objectif étant d'établir une relation durable avec le destinataire/la personne concernée.</p>	<p> Disposent de connaissances relatives au modèle bio-psycho-social. Ils appréhendent le comportement lié aux addictions comme une perturbation globale de l'unité corps-psychisme et connaissent l'interaction entre les addictions et le contexte de vie actuel ou passé (p. ex. environnement familial/social).</p> <p> Conçoivent et organisent conjointement avec le destinataire/la personne concernée, à partir du modèle bio-psycho-social, des interventions qui prennent en compte des dimensions physiques, psychiques et sociales conformément à leurs propres compétences professionnelles.</p> <p> Sont attentifs aux dimensions bio-psycho-sociales dans la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et abordent de manière adéquate l'interaction des dimensions physiques, psychiques et sociales chez la personne concernée.</p> <p> S'interrogent sur leur perspective et leur propre action au regard du modèle bio-psycho-social, avec leur équipe si nécessaire. Si le besoin s'en fait sentir, ils adaptent leur approche et leur attitude.</p> <p> Identifient les besoins et les ressources individuels du destinataire/de la personne concernée (approche fondée sur le rétablissement) en tenant compte de principes déontologiques et d'aspects physiques, psychiques et sociaux ainsi que de leur motivation à changer. Ils perçoivent lorsqu'une personne a des besoins de soutiens spécifiques dépassant l'offre de leur propre institution.</p> <p> Se fondent sur les besoins et ressources individuels ainsi que la motivation à changer du destinataire/de la personne concernée. Ils prennent des décisions en accord avec le destinataire/la personne concernée sur ce qui doit être changé dans la thérapie/l'accompagnement et comment cet objectif peut être atteint.</p> <p> Mettent en œuvre des mesures qui tiennent compte des besoins individuels du destinataire/de la personne concernée et mobilisent ses ressources. Ils établissent une relation durable avec le destinataire/la personne concernée et veillent à sa continuité.</p> <p> Observent les effets de leur propre action sur le développement et la volonté de changement du destinataire/de la personne concernée et de la personne de référence. Ils examinent les progrès réalisés par le destinataire/la personne concernée (p. ex. au moyen d'un screening social/médical) et les valident avec le destinataire/la personne concernée. Ils jaugent la motivation actuelle à changer du destinataire/de la personne concernée et, si nécessaire, adaptent les objectifs fixés et les mesures prises aux (nouveaux) besoins et ressources du destinataire/de la personne concernée.</p>	<p>– Adoptent une approche thérapeutique systémique ou une perspective systémique.</p>

Compétences	Aptitudes Les professionnels en matière d'addictions...	Aptitudes avancées Les professionnels en matière d'addictions...
<p>2.1.4 Respect des principes déontologiques</p> <p>Le conseil/traitement est réalisé de manière responsable, selon des principes déontologiques et en tenant compte de la protection des données. L'autonomie du destinataire/de la personne concernée est constamment respectée.</p>	<p> Connaissent les principes déontologiques de leur profession (p. ex. code de déontologie). Dans le cadre de l'accompagnement, ils s'interrogent sur les actions prévues et les font reposer sur des principes déontologiques tels que l'intégrité, la compétence (professionnelle), la responsabilité, l'absence de stigmatisation, l'authenticité, le respect et la confiance.</p> <p> Anticipent les limites de leur action sur le plan déontologique, notamment les conflits d'intérêt et les chevauchements de rôles (<i>dual relationships</i>).</p> <p> Agissent suivant des principes déontologiques. Ils adoptent de cette manière une attitude crédible. Ils veillent constamment à la protection des données et garantissent l'anonymat du destinataire/de la personne concernée. Ils s'appuient sur un modèle éthique de prise de décision et respectent l'autonomie de la personne concernée (<i>shared decision making</i>). Ils fixent des objectifs et mettent en œuvre les mesures prévues de manière ciblée et responsable.</p> <p> S'interrogent sur la mesure dans laquelle leurs actions satisfont aux principes spécifiques à leur profession et si le respect de la protection des données est garanti. Si nécessaire, ils adaptent leurs actions.</p>	
<p>2.1.5 Introspection</p> <p>La fonction professionnelle et ses limites sont clairement comprises. Les professionnels veillent sur leur propre santé en anticipant les contraintes psychosociales et physiques et en les gérant de manière responsable. Ils s'interrogent de manière autonome sur leurs actions suivant la qualité des résultats et de la procédure et les effets sur la personne concernée.</p>	<p> Réalisent quelle est leur responsabilité et quelles sont les attentes de toutes les parties prenantes. Ils sont conscients des objectifs à atteindre au moyen des différents processus d'accompagnement ainsi que de leurs propres limites sur le plan psychosocial et physique. Ils savent identifier les risques et les dangers émanant de situations difficiles et éprouvantes dans leur activité de professionnel en matière d'addictions. Ils savent où et auprès de qui solliciter un appui au sein de l'organisation. Ils connaissent les instruments courants de réflexion et d'évaluation (p. ex. conseil auprès de collègues, supervision au sein de l'équipe, indice de gravité de la toxicomanie).</p> <p> Identifient les attentes de toutes les parties prenantes (personnes concernées, client, patient, personne de référence) et savent quelles sont les fonctions ou tâches qui incombent à chacun. Ils prévoient des mesures leur permettant de se décharger et de protéger leur santé.</p> <p> N'endossent que des responsabilités qui correspondent à leurs capacités d'action et à leurs ressources. Ils respectent leurs propres limites dans l'exercice de leur fonction et les communiquent clairement. Ils savent discerner les attentes inadéquates ou en conflit avec leur fonction et les écartent ou résolvent les conflits.</p> <p> Réfléchissent à leur propre fonction et la mettent en lien avec les fonctions des autres. Ils examinent leur propre professionnalisme concernant la clarté des tâches et la mobilisation durable de compétences et de ressources. Ils s'interrogent sur leur propre santé, évaluent l'efficacité des mesures</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mettent en place un cadre d'introspection, de réflexion de groupe (p. ex. intervision, débriefing bilatéral régulier) et de réflexion depuis l'extérieur (p. ex. supervision) (cf. Mise en réseau et coopération interdisciplinaire [2.3.1] et Mise en réseau axée sur les situations [2.3.2]) - Effectuent ou commandent des évaluations systématiques globales au sujet de la réalisation des objectifs et des effets obtenus ainsi que des ressources mises en œuvre

Compétences	Aptitudes Les professionnels en matière d'addictions...	Aptitudes avancées Les professionnels en matière d'addictions...
<p>2.1.6 Renforcement et consolidation des connaissances</p> <p>Dans le cadre d'une formation continue systématique dans leur propre domaine professionnel et dans des domaines spécialisés connexes (liés aux addictions), les professionnels identifient les derniers développements et tendances dans leur champ d'activité, les replacent dans des contextes scientifiques, sociopolitiques et sociétaux et les mettent en application dans leur propre domaine de travail.</p>	<p>d'allègement prises et en tirent des conséquences pour leur propre comportement en matière de santé.</p> <p> S'informent au sujet des récents développements techniques, scientifiques, sociopolitiques et sociétaux de leur propre champ d'activité ainsi que des domaines professionnels connexes (liés aux addictions). Ils identifient les exigences et changements relatifs à la pratique professionnelle. Ils s'informent quant aux possibilités de formation continue.</p> <p> Évaluent la pertinence des derniers développements techniques, scientifiques, sociopolitiques et sociétaux dans leur domaine d'activité. Ils examinent leurs besoins personnels et professionnels en matière de formation continue et planifient leur formation continue en tenant compte de leurs ressources personnelles et matérielles.</p> <p> Se perfectionnent régulièrement au moyen de formations. Ils veillent au transfert des connaissances acquises dans leur quotidien et prennent en considération les récents développements scientifiques, sociopolitiques et sociétaux à cet égard.</p> <p> Examinent l'utilité de la formation continue et de son transfert dans la pratique. Le cas échéant, ils envisagent des formations continues complémentaires.</p>	<p>– Préparent des supports de connaissances récentes à l'attention d'autres professionnels</p>
<p>2.1.7 Connaissance du cadre financier et juridique</p> <p>Les dispositions légales en vigueur dans le domaine des addictions qui sont pertinentes dans le domaine d'activité concerné sont connues et appliquées. Cela inclut les possibilités de financement de diverses interventions et prestations.</p>	<p> Connaissent les dispositions légales et les lois en vigueur dans le domaine des addictions qui sont pertinentes dans leur domaine d'activité aux échelons fédéral et cantonal, ainsi que les autres bases légales pertinentes (p. ex. relatives à l'aide sociale, aux assurances sociales, au droit du travail, au droit de la protection de l'enfant et de l'adulte, au droit des obligations). Ils savent auprès de quelles sources trouver les informations relatives aux bases légales. Ils connaissent les possibilités de financement de diverses interventions et prestations.</p> <p> Déterminent si les actions prévues correspondent aux bases légales (afin de se protéger eux-mêmes et de protéger les autres). Ils évaluent les possibilités de financement des interventions/prestations prévues.</p> <p> Agissent dans le respect des dispositions légales. Au besoin, ils conseillent les personnes concernées quant aux possibilités de financement des interventions/prestations prévues.</p> <p> Veillent à ce que leurs actions soient compatibles avec les bases légales.</p>	<p>– Se spécialisent en matière de bases légales et financières (p. ex. aide sociale) au moyen de formations continues spécifiques</p>
<p>2.1.8 Sensibilisation et transmission de connaissances à des professionnels</p> <p>Grâce à l'information et à la formation, les professionnels, multiplicateurs ou personnes-clés</p>	<p> Connaissent les potentiels destinataires de mesures de sensibilisation et de formation (p. ex. professionnels, multiplicateurs, parties prenantes). Ils se procurent des informations sur les besoins des interlocuteurs en rapport avec leur fonction, leur relation avec les personnes présentant un comportement à risque ou une addiction et leur niveau de connaissance sur les comportements à risque et des addictions.</p>	<p>– Conçoivent des formations adaptées aux groupes cibles</p>

Compétences	Aptitudes	Aptitudes avancées
<p>dans l'environnement du groupe cible sont sensibilisés afin que des problématiques spécifiques aux addictions soient mieux identifiées et traitées de manière adéquate.</p>	<p><i>Les professionnels en matière d'addictions...</i></p> <hr/> <ul style="list-style-type: none">  Planifient la mise en œuvre de mesures de sensibilisation ou de formations ciblées (p. ex. visites guidées, actions contre le <i>littering</i>, rencontres avec des ONG ou des écoles) dans le respect des critères de formation pour adultes. Ils sélectionnent à cet égard les moyens, formats, langues et sites appropriés.  Organisent et mettent en œuvre les mesures de sensibilisation et les formations prévues. Dans ce but, ils élaborent et fournissent des supports d'information et du matériel pédagogique ciblés. Ils sensibilisent les multiplicateurs et les personnes clés quant à leur rôle en matière de prévention.  Évaluent régulièrement les mesures de sensibilisation et les formations mises en œuvre. Ils vérifient que toutes les informations nécessaires ont été transmises, comprises et perçues comme utiles. 	<p><i>Les professionnels en matière d'addictions...</i></p>
<p>2.1.9 Prise en considération du cadre sociétal</p> <p>Le professionnel est conscient des rapports entre le cadre sociétal, le comportement à risque et la dépendance. La prise en considération de ces rapports se reflète dans l'attitude du professionnel.</p>	<ul style="list-style-type: none">  Perçoivent les rapports entre le cadre sociétal et le comportement à risque ou la dépendance (perspective de la santé publique). Ils comprennent en quoi les mesures de réglementation et d'autres mesures structurelles peuvent influencer sur le comportement à risque ou la dépendance et connaissent les intérêts commerciaux en jeu (p. ex. fournisseurs d'alcool ou de produits du tabac/produits nicotiniques). Ils connaissent les effets du discours sociétal et politique ainsi que ses conséquences sur leur propre activité.  Tiennent compte du cadre sociétal existant dans la planification de mesures pour la personne concernée.  S'engagent pour une amélioration du cadre sociétal afin que celui-ci prévienne l'apparition d'un comportement à risque ou une dépendance, favorisent leur cessation, atténuent les conséquences du maintien d'un comportement à risque ou d'une dépendance ou limitent leur stigmatisation.  Évaluent régulièrement la manière dont le cadre sociétal influe de manière positive ou négative sur leurs propres actions et sur la situation de la personne concernée. 	<ul style="list-style-type: none"> – Déploient des efforts pour influencer sur le discours sociétal/politique – Se spécialisent en matière de politique des addictions – Œuvrent au niveau des médias et/ou de l'opinion publique et se forment en ce sens si nécessaire – Réalisent des évaluations systématiques du cadre sociétal

2.2 Assurance qualité

Afin que leur qualité soit garantie, les compétences reposent sur le respect de directives/normes, sur la documentation correspondant à ces normes et sur une réflexion systématique sur l'activité exercée.

Compétences	Aptitudes <i>Les professionnels en matière d'addictions...</i>	Aptitudes avancées <i>Les professionnels en matière d'addictions...</i>
<p>2.2.1 Respect des directives de qualité/normes minimales</p> <p>Les directives de qualité courantes dans le domaine professionnel (p. ex. QuaTheDA) ou les normes minimales définies sont connues et appliquées.</p>	<ul style="list-style-type: none">  Connaissent les directives de qualité courantes dans leur domaine professionnel (p. ex. norme de qualité Qualité, Thérapie, Drogue, Alcool de l'OFSP [QuaTheDA], normes ISO, manuel relatif à la désaccoutumance au tabac et à la nicotine du groupe technique sur la désaccoutumance au tabac et à la nicotine) et les normes minimales définies.  Prennent en considération les directives de qualité et les normes minimales courantes dans leur domaine professionnel lorsqu'ils planifient des mesures d'aide liée aux addictions et de prévention des addictions.  Respectent les directives de qualité et les normes minimales courantes dans leur domaine professionnel en les consultant régulièrement lorsqu'ils exercent leur activité.  Vérifient si leurs actions satisfont aux directives de qualité et aux normes minimales courantes et les adaptent si nécessaire. 	<ul style="list-style-type: none"> - Sont responsables de la gestion de la qualité de l'institution
<p>2.2.2 Consignation de la documentation et protection des données</p> <p>Consignation d'une documentation transparente, structurée, exhaustive, compréhensible et objective dans le respect des normes actuelles et de la protection des données ainsi que des exigences externes et internes. Les flux d'information internes et externes et la collecte d'informations nécessaire au bon fonctionnement de l'institution sont ainsi garantis. Les instruments et formats de documents adéquats sont employés.</p>	<ul style="list-style-type: none">  Identifient les données nécessaires à l'établissement d'un dossier sur la personne concernée en vue de garantir le flux d'informations interne et externe, ainsi que pour le bon fonctionnement de l'institution (statistiques, assurance qualité, observation de l'environnement et des groupes cibles, etc.). Ils connaissent les directives et lois pertinentes en matière de protection des données.  Mettent en lien les données pertinentes et les informations qualitatives (p. ex. observations) et les hiérarchisent. Sur la base de ces éléments, ils définissent le contenu et la portée nécessaire des mesures prises et prévoient le temps nécessaire à la consignation de la documentation.  Élaborent une documentation transparente, intelligible, exhaustive, compréhensible et objective pour la personne concernée, les mandants et les autres institutions impliquées. Dans cette démarche, ils respectent les directives sur la protection des données. Ils recueillent toutes les informations nécessaires et pertinentes au format adéquat (p. ex. dossier, rapport, journal etc.) en tenant compte des normes et exigences internes et externes et avec les outils appropriés (p. ex. système de gestion des dossiers). Ils distinguent les faits des interprétations. 	<ul style="list-style-type: none"> - Déterminent la portée, la structure et le contenu de la documentation - Veillent au respect des directives relatives à la documentation - Se spécialisent sur la question du dossier électronique du patient (DEP)

Compétences	Aptitudes	Aptitudes avancées
	<i>Les professionnels en matière d'addictions...</i>	<i>Les professionnels en matière d'addictions...</i>
	 Vérifient si la documentation est exhaustive, compréhensible et pertinente. Ils veillent à sa mise à jour régulière et y apportent des compléments et corrections si nécessaire. Ils s'interrogent sur leur propre gestion de la protection des données.	

2.3 Mise en réseau et coopération

Une aide et une prévention globales des dépendances exigent des compétences dans le domaine de la mise en réseau et de la collaboration interdisciplinaires et spécifiques à chaque situation.

Compétences	Aptitudes	Aptitudes avancées
	<i>Les professionnels en matière d'addictions...</i>	<i>Les professionnels en matière d'addictions...</i>
<p>2.3.1 Mise en réseau et coopération interdisciplinaire</p> <p>La mise en réseau et la collaboration inter- et multidisciplinaire au sein d'une équipe, avec d'autres services spécialisés et dans des groupes de projet garantissent une aide de qualité, efficace et adaptée aux besoins des personnes souffrant d'addiction. Les tâches, les droits et les devoirs des autres disciplines sont connus et respectés</p>	<p> Au vu de la planification, de la mise en œuvre et de la concrétisation du suivi, identifient le besoin de coopération et de communication avec d'autres disciplines au sein des équipes, avec d'autres services spécialisés ou organisations. Ils collectent les informations nécessaires pour la coopération et connaissent les offres régionales et nationales pertinentes de l'aide en cas d'addictions et de la prévention des addictions. Ils s'informent sur le contexte et les objectifs des projets, ainsi que sur les professionnels et services spécialisés impliqués.</p> <p> Déterminent à quel moment la coopération et la communication sont nécessaires, et comment celles-ci peuvent être optimisées. Ils planifient la participation à des projets en tenant compte des ressources disponibles.</p> <p> Définissent un réseau de disciplines ou de services spécialisés et déterminent la répartition des tâches, des rôles et des responsabilités. Ils mettent les informations nécessaires à disposition des professionnels impliqués en veillant au respect des directives en matière de protection des données. Dans cette démarche, ils emploient un langage spécialisé clair et précis, à l'oral comme à l'écrit. Ils collaborent avec d'autres professionnels en suivant une ligne de conduite prévoyante, critique et efficace.</p> <p> S'interrogent sur la portée et à la qualité de la coopération et de la communication. Si nécessaire, ils adaptent la coopération et la communication.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Dirigent une collaboration interdisciplinaire avec des acteurs externes ou assurent la coordination au sein de l'équipe interdisciplinaire - Veillent à la mise en réseau de leur propre organisation (p. ex. en organisant des rencontres d'échange)

Compétences

2.3.2 Mise en réseau en fonction des situations

Dans le cadre du suivi d'une situation spécifique par plusieurs institutions, des prestations d'aide adéquates et efficaces sont garanties et les redondances ou transferts d'un service spécialisé à un autre sont évités grâce à la mise en place d'une coopération interinstitutionnelle et interprofessionnelle ou à une participation à celle-ci. La documentation précise ainsi que l'échange adéquat d'informations sur la personne concernée facilite la coopération.

Aptitudes

Les professionnels en matière d'addictions...

-  S'informent quant aux services spécialisés du réseau qui sont impliqués ou à impliquer, ainsi que sur les interfaces et les potentielles redondances. Ils savent quels accords de coopération interinstitutionnels sont en place.
-  Choisissent les institutions et services spécialisés à impliquer pour une situation donnée et planifient les activités de réseautage. Ils prennent des décisions en accord avec la personne concernée et dans le respect des directives de protection des données relatives aux mesures garantissant la coopération et la communication.
-  Cherchent à trouver un accord avec la personne concernée quant à l'implication d'institutions et de services spécialisés. Ils évaluent les risques et les opportunités engendrées par la coopération mise en place du point de vue de la personne concernée et des institutions. Ils déterminent la répartition des tâches en fonction des rôles, des responsabilités et des interfaces entre les parties prenantes, et coordonnent la coopération. Ils accompagnent la personne concernée au cours des transitions entre différentes institutions ou services spécialisés.
-  Évaluent le réseau au regard du bien-être de la personne concernée. Si nécessaire, ils impliquent les personnes de référence.

Aptitudes avancées

Les professionnels en matière d'addictions...

- Veillent à la mise en réseau de leur propre organisation (p. ex. en organisant des rencontres d'échange)
- Supervisent la mise en réseau conformément aux prescriptions standard

3. Compétences spécifiques

Les compétences spécifiques reposent sur les compétences fondamentales. Elles comprennent des compétences plus ou moins pertinentes suivant la profession du spécialiste, et suivant l'accent que celui-ci met sur une certaine forme de comportement à risque ou de dépendance. Les compétences sont catégorisées comme suit : promotion de la santé, prévention, intervention précoce (3.1), phases de traitement (3.2) et interventions (3.3).

3.1 Promotion de la santé, prévention, intervention précoce

La prévention liée aux addictions vise à prévenir les conséquences négatives des addictions, à renforcer les facteurs de protection, à promouvoir les compétences de vie et à éviter un comportement à risque ou une dépendance. Cette activité requiert des compétences dans les domaines de la promotion de la santé, de la prévention et de l'intervention précoce.

Compétences

3.1.1 Connaissance et application des mesures de promotion de la santé

Les approches relatives à la promotion de la santé sont adaptées à la prévention des addictions dans le but de donner aux destinataires les moyens de mieux maîtriser les déterminants de la santé et améliorer ainsi leur état de santé.

Aptitudes

Les professionnels en matière d'addictions...



Disposent de connaissances relatives à diverses formes et méthodes de promotion de la santé et connaissent la promotion de la santé en tant que moyen de prévention des addictions. Ils peuvent mettre en application ou, si nécessaire, adapter leurs connaissances en matière de promotion de la santé à la prévention des addictions.



En s'appuyant sur les différentes approches relatives à la promotion de santé, conçoivent des mesures adaptées au groupe cible et qui favorisent les ressources physiques, sociales et psychiques du destinataire ainsi que la mise en place de conditions propices à la santé (p. ex. activité physique, alimentation saine).

Aptitudes avancées

Les professionnels en matière d'addictions...

Compétences	Aptitudes <i>Les professionnels en matière d'addictions...</i>	Aptitudes avancées <i>Les professionnels en matière d'addictions...</i>
<p>3.1.2 Connaissance et application des approches et programmes de prévention</p> <p>Les différentes approches et programmes en cours en matière de prévention ainsi que leurs avantages et inconvénients sont connus et appliqués et mis en œuvre de manière adéquate dans la prévention et les soins.</p>	<p> Mettent en œuvre les mesures prévues de manière ciblée. Ils transmettent des connaissances concernant les différents déterminants de la santé et donnent aux destinataires les moyens de les maîtriser.</p> <p> S'interrogent sur leur propre approche et leur manière d'agir en matière de promotion de la santé, et les adaptent si nécessaire. Ils en discutent en équipe si nécessaire. Ils vérifient que les mesures de promotion de la santé correspondent aux besoins des destinataires.</p> <p> Disposent de connaissances relatives aux différentes approches de prévention (p. ex. prévention comportementale et structurelle) et sur leur classification selon les groupes cibles (prévention universelle, sélective, indiquée). Ils connaissent les programmes de prévention et les mesures qui favorisent la santé des destinataires et de leur entourage (prévention comportementale). Ils identifient les changements possibles pouvant être opérés dans l'environnement ou dans le milieu de vie et de travail pour mettre en place des conditions favorables à la santé (prévention structurelle). Ils savent comment les outils de prévention peuvent être utilisés dans le cadre du conseil, de la prise en charge et en particulier du traitement.</p> <p> En s'appuyant sur les différentes approches de prévention et les programmes de prévention en cours, planifient de manière adaptée au groupe cible des mesures qui favorisent les aspects physiques, sociaux et psychiques de la santé des destinataires et qui créent un environnement favorable à la santé.</p> <p> Informent des mesures à prendre de manière ciblée et choisissent des outils de communication appropriés (p. ex. brochure, réseaux sociaux). Ils mettent en œuvre les mesures en tenant compte des aspects individuels (prévention comportementale) et structurels (prévention structurelle) de la santé des destinataires.</p> <p> S'interrogent sur leur propre approche et leur propre manière d'agir en ce qui concerne les différentes approches de prévention, et les adaptent si nécessaire. Au besoin, ils en discutent en équipe. Ils examinent si les programmes de prévention adaptés aux besoins des destinataires sont pris en considération dans la mise en œuvre des mesures. Ils évaluent l'efficacité des mesures prises et veillent à ce que le groupe cible soit réceptif aux outils de communication sélectionnés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Se spécialisent dans le domaine de la prévention comportementale ou structurelle - Conçoivent des mesures de prévention - Connaissent et approfondissent les programmes de prévention et les adaptent aux structures locales et régionales
<p>3.1.3 Intervention précoce</p> <p>Les premiers signes d'un problème auprès des personnes ou groupes à risque/vulnérables</p>	<p> Savent comment reconnaître les premiers signes de problèmes émergents chez les personnes ou les groupes à risque/vulnérables. Ils s'informent sur les facteurs de risque et de protection individuels, collectifs et institutionnels, sur la prise de substances et sur le comportement des personnes</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Approfondissent leurs connaissances en matière d'intervention précoce et sont en

Compétences

sont rapidement identifiés. Par le biais d'une intervention rapide, des mesures adaptées sont prises pour soutenir les personnes concernées.

3.1.4 Sensibilisation du public

La sensibilisation du public est réalisée à deux niveaux : d'une part, la population est sensibilisée aux risques de la consommation ainsi qu'à la responsabilité de chacun vis-à-vis d'autrui (p. ex. tabagisme passif). D'autre part, en représentant les intérêts des personnes présentant un comportement à risque ou une dépendance auprès du public (p. ex. autorités, voisinage), les professionnels œuvrent en faveur de conditions de vie satisfaisantes pour les groupes marginalisés et la société, renforcent

Aptitudes

Les professionnels en matière d'addictions...

à risque/vulnérables. Ils connaissent l'environnement social et psycho-pédagogique (écoles, apprentissages, foyers pour jeunes ou centres de loisirs, autorités judiciaires et administratives, etc.) des personnes ou des groupes.



Évaluent la situation à l'aide des informations reçues et en tenant compte de la dynamique entre les aspects individuels, collectifs et institutionnels. Ils élaborent des mesures appropriées aux niveaux individuel, collectif et institutionnel. Ils coordonnent la mise en réseau et la coopération entre les personnes concernées, les proches, les professionnels, les personnes de référence et les organisations spécialisées. Ils échangent régulièrement avec les différents acteurs impliqués.



Mettent en œuvre les mesures prévues de façon professionnelle et ciblée. Celles-ci comprennent la sensibilisation des personnes-clés, la remise de supports d'information spécifiques, la préparation de compétences relatives à la gestion des risques (y compris les possibilités d'intervention en cas de crise), l'organisation de périodes d'arrêt (p. ex. sur le lieu de travail), les alternatives de traitement, le renforcement des ressources et de la capacité d'agir (*empowerment*), des entretiens motivationnels en tenant compte du système/contexte social et l'activation du réseau pertinent.



Examinent à quel point les mesures prévues sont efficaces et contribuent à stabiliser ou à améliorer la situation sur le plan individuel, collectif et institutionnel. Dans ce but, ils prennent note de la perception et appréciation de la personne concernée et de son entourage. Si nécessaire, ils envisagent l'introduction d'interventions supplémentaires ou réévaluent la situation. Le cas échéant, ils externalisent l'évaluation en la confiant à une autre organisation.



S'informent sur la sensibilité du public concernant la consommation à risque ainsi que sur les représentations et les réactions du public vis-à-vis des personnes présentant un comportement à risque ou une dépendance et au sujet des éventuels conflits qui peuvent en découler. Ils connaissent les autorités administratives, politiques, communales et cantonales ainsi que les interlocuteurs auxquels il est possible de faire appel en cas de conflit. Ils connaissent les besoins et les habitudes des groupes concernés.



Sélectionnent les interlocuteurs dans les groupes concernés en fonction de la situation. Ils planifient des mesures collectives en vue de sensibiliser le public, de rendre visibles les offres d'aide en cas d'addictions et de prévention des addictions au sein de la population et d'accroître leur degré d'acceptation.



Établissent et entretiennent des liens avec les autorités locales et la population. Ils organisent et dirigent des événements publics et créent des espaces de rencontre. Ils partagent des informations re-

Aptitudes avancées

Les professionnels en matière d'addictions...

mesure de conseiller d'autres professionnels dans ce domaine

- Déploient des efforts pour influencer sur les intérêts publics
- Déterminent le degré de visibilité et d'acceptation des offres d'aide en cas d'addictions et de prévention des addictions au sein de la population (p. ex. au moyen de sondages)
- Encouragent davantage de visibilité et d'acceptation des offres d'aide en cas d'addictions et de prévention des addictions au sein de la population et s'engagent publiquement en ce sens

<p><i>Compétences</i></p> <p>la tolérance et le respect mutuel et préviennent la désintégration. Les offres d'aide en cas d'addictions et de prévention des addictions sont mises en évidence, et leur acceptation au sein de la société est renforcée.</p>	<p><i>Aptitudes</i></p> <p><i>Les professionnels en matière d'addictions...</i></p> <p>latives aux risques individuels et sociétaux liés à la consommation, aux conditions de vie engendrées par la précarisation et les problèmes que rencontrent les groupes de population marginalisés, mais aussi relatives au contenu des offres de traitement existantes. Ils dirigent des processus de négociation et de médiation et élaborent les accords correspondants.</p> <p> Évaluent le degré de sensibilité de la population au sujet des risques de la consommation ainsi que le degré de visibilité et d'acceptation de la population vis-à-vis des offres d'aide en cas d'addictions et de prévention des addictions. Ils collectent et analysent des informations sur la satisfaction de la population locale et de la personne concernée (p. ex. au moyen de sondages ou d'entretiens). Ils relayent les changements observés au sein des groupes au services spécialisés.</p>	<p><i>Aptitudes avancées</i></p> <p><i>Les professionnels en matière d'addictions...</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Se spécialisent dans la médiation en tant que méthode de résolution de conflits au sein de groupes - Dirigent des procédures de négociation et de médiation et élaborent les accords correspondants
---	--	---

3.2 Phases de traitement

Les différentes phases de traitement dans le cadre de l'aide liée aux addictions en matière de conseil requièrent différentes compétences. Les compétences relatives aux phases de traitement constituent la base de la mise en œuvre d'interventions (cf. chapitre 3.3).

Compétences	Aptitudes <i>Les professionnels en matière d'addictions...</i>	Aptitudes avancées <i>Les professionnels en matière d'addictions...</i>
<p>3.2.1 Établissement d'un premier contact</p> <p>Un premier contact est établi au moyen d'un accès facilité, les besoins immédiats de la personne concernée sont déterminés au cours d'un entretien de conseil individuel et les possibilités de conseil et de traitement existantes sont communiquées. Ce premier contact permet de jeter les bases d'une relation durable avec la personne concernée.</p>	<p> Connaissent les offres de l'institution et les offres pertinentes en dehors de l'institution. Ils savent quelles informations doivent être collectées au sujet de la personne concernée conformément aux directives de l'institution.</p> <p> Identifient la demande de la personne concernée ainsi que ses besoins. Avec la personne concernée, ils ébauchent de potentielles solutions en s'appuyant sur les informations recueillies. Ils rassemblent les informations pertinentes au sujet de la personne concernée.</p> <p> Aident la personne concernée à verbaliser sa demande. Ils recueillent les informations d'ordre sociodémographique ayant trait à la personne concernée et font le point sur sa situation et ses besoins. Si nécessaire, ils s'appuient sur les personnes de référence de la personne concernée en veillant au respect de la protection des données. Au moyen de questions ciblées, ils déterminent les habitudes de la personne concernée ainsi que son état d'esprit vis-à-vis des institutions d'aide. Ils transmettent les informations nécessaires concernant l'offre de leur propre institution. Ils discutent des solutions possibles avec la personne concernée et l'assistent dans son choix ainsi que dans l'organisation des prochaines étapes au sein de l'institution ou en dehors de celle-ci.</p> <p> Vérifient que toutes les informations nécessaires sont disponibles et comprises par la personne concernée. Ils déterminent le degré de satisfaction de la personne concernée par rapport à la solution identifiée.</p>	<p>– Disposent de connaissances relatives à des tests diagnostiques complémentaires (p. ex. screening, assessment ou autres tests psychométriques) et peuvent les réaliser</p>
<p>3.2.2 Réalisation d'un examen/établissement d'un diagnostic</p> <p>Suite à la collecte de toutes les informations nécessaires, un premier diagnostic est établi. Il permet de donner un aperçu systématique et</p>	<p> Recueillent des informations auprès de la personne concernée de manière systématique, transparente, méthodique et éventuellement axée sur la tâche à accomplir. Ils connaissent les outils nécessaires à l'établissement d'un diagnostic (psycho-social, social, médical, psychiatrique ou au niveau des soins) dans le cadre des activités de l'institution ainsi que les procédures administratives, juridiques et pénales dans lesquelles la personne concernée peut être impliquée.</p>	

Compétences	Aptitudes <i>Les professionnels en matière d'addictions...</i>	Aptitudes avancées <i>Les professionnels en matière d'addictions...</i>
<p>axé ressources sur les conditions de vie et sur l'état de santé physique et psychique de la personne concernée ainsi que de son environnement familial et social. Il permet également de procéder à une première évaluation. L'objectif est ici d'amorcer les premières étapes d'une intervention/d'un traitement et de jeter les bases d'une relation durable ou, s'il y a lieu, d'orienter la personne concernée.</p>	<p> Structurent et hiérarchisent les informations pertinentes et choisissent les outils de diagnostic adaptés. Ils déterminent quelles interventions/traitements constituent un soutien adéquat. Si nécessaire, ils choisissent les mesures indispensables à prendre dans l'immédiat.</p> <p> À l'aide d'instruments de diagnostic adaptés, élaborent avec la personne concernée une représentation différenciée de son environnement social ainsi que de son état psychosocial et de santé, de ses ressources et de ses besoins. Ils identifient les besoins de soutien. Ils établissent des priorités et déterminent les premiers objectifs. Ils discutent de la situation avec la personne concernée et éventuellement avec leur équipe et proposent des options d'intervention et de thérapie internes ou externes. Si nécessaire, la personne concernée est adressée à une autre institution.</p> <p> Vérifient que les besoins de la personne concernée sont pris en considération et qu'une relation a pu être établie. Si nécessaire, ils en discutent avec leur équipe. Ils veillent à ce que la personne concernée soit en accord avec les objectifs fixés et définissent des indicateurs de succès. Ils vérifient si leur mission est en adéquation avec leurs capacités professionnelles. Dans le cas contraire, ils refusent la mission et informent la personne concernée des services spécialisés adaptés, ou l'adressent à ces derniers avec son accord.</p>	
<p>3.2.3 Planification, détermination et examen des objectifs et du processus d'accompagnement</p> <p>En s'appuyant sur la tâche institutionnelle confiée et les besoins individuels identifiés, les objectifs et le processus d'accompagnement sont planifiés, déterminés et examinés en accord avec la personne concernée et éventuellement les personnes de référence.</p>	<p> Établissent avec la personne concernée quels sont ses souhaits, ses perspectives et ses besoins ainsi que sa motivation à changer.</p> <p> Fixent des objectifs avec la personne concernée. Ils déterminent quels éléments doivent être pris en considération et détaillés dans la planification.</p> <p> Négocient et conviennent d'objectifs atteignables et vérifiables avec la personne concernée. Ils planifient le processus d'accompagnement et coordonnent la procédure. Ils planifient l'utilisation des ressources et du temps de manière réaliste en concertation avec la personne concernée, éventuellement aussi avec les personnes de référence, en tenant compte de sa motivation.</p> <p> Au cours du processus d'accompagnement, examinent constamment si les objectifs convenus et la planification sont intelligibles, compréhensibles, réalisables et exhaustifs et les adaptent à la personne concernée si nécessaire. Ils en discutent avec leur équipe si nécessaire.</p>	
<p>3.2.4 Transfert</p>	<p> Connaissent l'offre des services régionaux et nationaux les plus importants ou des institutions d'aide en cas d'addictions et de prévention des addictions de la région, et sont conscients des possibilités et des limites de leur propre offre.</p>	

Compétences	Aptitudes <i>Les professionnels en matière d'addictions...</i>	Aptitudes avancées <i>Les professionnels en matière d'addictions...</i>
<p>Si nécessaire, la personne concernée est transférée à un autre service ou à une autre institution.</p>	<ul style="list-style-type: none">  Sont à même de décider si la personne concernée doit être transférée à un autre service ou à une autre institution.  Si besoin, adressent la personne concernée à un autre service ou une autre institution. Ils discutent des solutions possibles avec la personne concernée et l'assistent dans le choix d'un autre service ou d'une autre institution. Ils fixent des rendez-vous avec les collaborateurs d'un autre service ou d'une autre institution et transmettent à ces collaborateurs les données nécessaires au sujet de la personne concernée.  Vérifient que toutes les offres des services ou institutions majeures de la région sont prises en considération dans le cadre du transfert. Ils veillent à ce que la personne concernée soit satisfaite de la solution mise en place. 	
<p>3.2.5 Coordination des cas Les offres d'aide émanant de l'ensemble du réseau de soutien sont coordonnées, les responsabilités en matière de gestion des cas sont claires, un dialogue est en place avec les différents professionnels et une transition efficace entre les différentes formes de thérapie est garantie. Toutes les offres d'aide sont prises en compte dans la fixation des objectifs et la planification de l'aide.</p>	<ul style="list-style-type: none">  Connaissent les offres d'aide émanant de l'ensemble du réseau de soutien, les différentes procédures et méthodes de gestion des cas ainsi que les méthodes de conduite d'un d'entretien. En cas de situation complexe, ils peuvent choisir la prestation d'assistance adaptée. Ils savent quelles conditions-cadres sont nécessaires à la mise en œuvre opérationnelle de la gestion des cas et comment un projet doit être planifié, structuré et amorcé en ce sens.  Coordonnent les offres d'aides émanant de l'ensemble du réseau de soutien, clarifient les rôles, organisent les interactions avec les différents professionnels et planifient la transition entre différentes formes de thérapie.  Prennent en compte toutes les offres d'aide dans la fixation des objectifs et la planification de l'aide. Ils veillent à ce que les prestations de soutien adaptées soient fournies de manière coordonnée. Ils veillent à une transition sans accroc entre différentes formes de thérapie. Ils assistent les personnes concernées dans leur recours aux offres d'aide.  Évaluent les offres d'aide mises en application au regard du bien-être de la personne concernée et de ses personnes de référence. 	<ul style="list-style-type: none"> - Se spécialisent dans le <i>Case Management</i>
<p>3.2.6 Stabilisation, suivi et gestion des rechutes Le suivi permet de stabiliser la personne concernée dans la gestion de son comportement addictif. Une solution de suivi est recherchée le plus tôt possible. L'efficacité personnelle, l'autogestion et la participation à la vie sociale</p>	<ul style="list-style-type: none">  Collectent et préparent des informations relatives à la stabilisation et à la gestion des comportements liés aux addictions ainsi que des rechutes.  Planifient la stabilisation/le suivi et recherchent très tôt, en consultation avec la personne concernée, une solution de suivi adaptée. À cet égard, ils tiennent compte des informations relatives au comportement liés aux addictions et à l'environnement social de la personne concernée. Ils préparent la transition en consultation avec la personne concernée. Ils évaluent les risques de rechute. 	<ul style="list-style-type: none"> - Approfondissent leurs connaissances en matière d'approches de prévention des rechutes

Compétences	Aptitudes <i>Les professionnels en matière d'addictions...</i>	Aptitudes avancées <i>Les professionnels en matière d'addictions...</i>
<p>de la personne concernée sont encouragés, de même qu'un soutien social et sa capacité à vivre indépendamment de la consultation sont encouragés. La possibilité d'une rechute est abordée avec la personne concernée.</p> <p>3.2.7 Prise en charge à long terme Les personnes ayant un problème de dépendance depuis longtemps font l'objet d'un accompagnement et d'une prise en charge à long terme adaptée à leurs besoins. Dans ce contexte, l'accent est mis sur la promotion de la qualité de vie et de l'autogestion, ainsi que sur la stabilisation et la réduction des risques.</p>	<p> Ils encouragent la personne concernée à agir efficacement, à s'autogérer et à participer à la vie sociale. Ils favorisent également le soutien social et la capacité de la personne concernée à vivre indépendamment des activités de conseil. Ils abordent la question d'une possible rechute et la gestion d'une telle situation.</p> <p> Évaluent le traitement et le suivi. Veillent à l'atteinte des objectifs du traitement et à la satisfaction de la personne concernée ainsi que des personnes de référence. Si nécessaire, ils en discutent avec leur équipe.</p> <p> Étudient le dossier et interrogent si nécessaire les personnes de référence pour autant qu'ils ont été déliés du secret professionnel par la personne concernée. Ils clarifient les ressources matérielles, sociales, cognitives, physiques, psychiques, et motivationnelles ainsi que les besoins et difficultés de la personne concernée.</p> <p> Planifient avec la personne concernée une prise en charge à long terme en accord avec ses ressources et sa motivation. Ils s'assurent que la qualité de vie et l'autogestion sont encouragées de manière ciblée et que la stabilisation ou la réduction des risques est au premier plan.</p> <p> Déterminent les objectifs de la prise en charge à long terme avec la personne concernée. Ils élaborent des stratégies visant à promouvoir la qualité de vie et l'autogestion ainsi qu'à stabiliser et à réduire les risques.</p> <p> Évaluent régulièrement la réalisation des objectifs au cours d'entretiens de bilan avec la personne concernée et dans le cadre de réunions (interview, supervision, discussions de cas interdisciplinaires, réunions interinstitutionnelles, gestion des cas, etc.). Ils évaluent la santé et l'autogestion de la personne concernée et mesurent sa satisfaction ainsi que celle du personnel d'encadrement et des personnes de référence.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Se spécialisent dans des thèmes spécifiques au groupe cible tels que les troubles cognitifs ou l'intégration professionnelle

3.3 Interventions

Les interventions font partie des activités centrales des professionnels en matière d'addictions. Suivant la profession, différentes méthodes d'intervention sont mises en œuvre dans différents environnements et à différentes phases du traitement. En termes de compétences, on distingue trois types d'intervention : interventions psychosociales (A), interventions de médecine des addictions (B) et réduction des dommages et des risques (C).

A Interventions psychosociales

Compétences	Aptitudes <i>Les professionnels en matière d'addictions...</i>	Aptitudes avancées <i>Les professionnels en matière d'addictions...</i>
<p>3.3.1 Conseil et accompagnement des personnes concernées</p> <p>Un conseil et un accompagnement concrets et continus, axés sur le quotidien de la personne concernée, permettent de stabiliser et d'améliorer sa qualité de vie, d'établir et d'entretenir une relation de confiance, d'atténuer ou de mettre fin au comportement à risque ou à la dépendance. La réinsertion sociale et professionnelle est en outre facilitée par des mesures centrées sur les besoins.</p>	<p> Étudient le dossier et interrogent si nécessaire les personnes de référence pour autant qu'ils ont été déliés du secret professionnel par la personne concernée. Ils connaissent le fonctionnement et les processus des réseaux et offres spécialisés dans la réinsertion. Ils savent comment aborder les modes de comportement problématiques.</p> <p> S'informent systématiquement sur les ressources, les objectifs personnels et professionnels de la personne concernée, ses besoins et sa situation actuelle (sur le plan médical, social, matériel, hygiénique et relatif au cadre de vie quotidien, etc.) et définissent des objectifs avec elle. Ils choisissent des méthodes d'intervention et des instruments appropriés pour évaluer les ressources et les compétences, et apportent leur soutien dans la participation sociale et, le cas échéant, dans le choix d'une institution spécialisée dans la réinsertion professionnelle. Ils planifient les mesures correspondantes.</p> <p> Dirigent des activités spécifiques à l'institution (information, conseil, médiation, visites à domicile, accompagnement dans d'autres institutions, programmes d'occupation ou de loisirs, don de vêtements, etc.). Ils encouragent la personne concernée à agir efficacement et à s'autogérer. Ils intègrent la personne concernée dans des programmes spécialisés internes ou externes afin d'identifier leurs compétences professionnelles et transversales. Ils assurent une coordination entre les différentes mesures de traitement et de réinsertion et veillent à la cohérence de l'accompagnement en prenant part à des réunions de coordination du réseau d'aide.</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Se spécialisent dans des méthodes (d'intervention) telles que la conduite d'entretiens motivationnels, les interventions brèves, la consultation mixte (<i>blended counselling</i>) /le conseil en ligne, la promotion de l'autogestion ou le diagnostic psychosocial (en tant que base des interventions)

Compétences	Aptitudes <i>Les professionnels en matière d'addictions...</i>	Aptitudes avancées <i>Les professionnels en matière d'addictions...</i>
<p>3.3.2 Conseil et accompagnement des membres de la famille des personnes présentant un comportement à risque ou lié aux addictions</p> <p>Les membres de la famille des personnes présentant un comportement à risque ou lié aux addictions sont soutenus au moyen d'activités de conseil psychosocial et thérapeutique.</p>	<p> Évaluent régulièrement le processus d'accompagnement et la réalisation des objectifs à l'aide d'entretiens de suivi avec la personne concernée et dans le cadre de réunions (intervision, supervision, discussions de cas interdisciplinaires, réunions interinstitutionnelles, gestion des cas, etc). Ils observent et évaluent la réponse aux mesures prévues, la santé de la personne et sa satisfaction et, le cas échéant, celle du personnel d'encadrement et des personnes de référence, et évaluent la qualité de la collaboration entre les différents membres du réseau.</p> <p> Rassemblent toutes les informations essentielles au sujet de la famille et en particulier des enfants (p. ex. âge, sexe, nombre, lieu de résidence, environnement (psycho)social, particularités), des personnes de soutien au sein de la famille et de l'environnement psychosocial (tuteur, curateur, services psychosociaux, école, maître d'apprentissage, etc.) ainsi que sur les précédentes mesures d'encadrement et de traitement mises en place.</p> <p> Planifient le conseil et l'accompagnement des membres de la famille. Si ces derniers sont en contact avec la personne concernée, ils examinent si les membres de la famille devraient être intégrés dans le traitement de la personne concernée et obtiennent le consentement de la personne concernée à cet égard.</p> <p> Identifient les ressources, les besoins et la situation actuelle (sur le plan médical, social, matériel, hygiénique et relatif au cadre de vie quotidien, etc.) des membres de la famille et déterminent ensemble des objectifs et des mesures à prendre. Ils mènent des entretiens avec les membres de la famille. S'il est nécessaire que les membres de la famille fassent l'objet d'une prise en charge/d'un traitement supplémentaire, ils organisent le transfert à une institution appropriée.</p> <p> Jugent de l'état psychosocial et du bien-être des différents membres de la famille. Ils s'informent du degré de satisfaction des membres de la famille qui sont impliqués.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Se spécialisent dans les approches systémiques (p. ex. thérapie de couple/familliale)
<p>3.3.3 Animation de groupes de parole</p> <p>L'apprentissage social des participants est encouragé par des discussions de groupe (p. ex. groupes de personnes concernées, groupes d'entraide, groupes de proches) sur des thèmes spécifiques.</p>	<p> Étudient les dossiers et rassemblent les informations supplémentaires qui sont nécessaires.</p> <p> Définissent les thèmes, les environnements ainsi que les méthodes d'intervention et planifient les activités.</p> <p> Communiquent le cadre d'intervention aux membres du groupe (p. ex. date, durée, structure et règles). Ils animent les discussions sur les thèmes sélectionnés (définition des limites, des responsabilités, dynamique des addictions, prévention des rechutes, définition des rôles). Ils fixent les ob-</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Approfondissent leurs connaissances sur un environnement de groupe spécifique (p. ex. approches pour les groupes de prévention des rechutes telles que la pleine conscience (<i>mindfulness</i>) ou les discours motivationnels en groupe)

Compétences	Aptitudes <i>Les professionnels en matière d'addictions...</i>	Aptitudes avancées <i>Les professionnels en matière d'addictions...</i>
	<p>jectifs individuels et de groupe et animent les discussions. Ils maintiennent l'équilibre entre les besoins individuels et ceux du groupe et fixent des limites là où c'est nécessaire. Ils participent aux activités de coordination de l'institution.</p> <p> Évaluent les effets des discussions de groupe et les résultats avec les participants, et questionnent les activités mises en place.</p>	
<p>3.3.4 Traitement thérapeutique ambulatoire et résidentiel</p> <p>Un traitement ambulatoire ou en milieu résidentiel permet de renforcer les ressources cognitives, émotionnelles et sociales de la personne concernée et de réduire/mettre un terme à ses comportements liés aux addictions/à risque. Cette démarche favorise le processus de transformation et l'amélioration de la qualité de vie. La personne concernée est en effet soutenue dans sa progression vers les objectifs fixés et son sens des responsabilités est encouragé.</p>	<p> Font le point sur les ressources matérielles, sociales, cognitives, physiques, psychiques et motivationnelles ainsi que les besoins et difficultés de la personne concernée. Ils s'informent sur les événements qui ont marqué la vie de la personne concernée et discernent toute résistance de sa part au cours de la phase d'examen.</p> <p> Choisisent, avec la personne concernée, les interventions ou méthodes de traitement ciblées et adaptées à ses besoins qui renforcent ses ressources et améliorent sa qualité de vie.</p> <p> Fixent les objectifs thérapeutiques et les thèmes à aborder en consultation avec la personne concernée dans le but de favoriser son autonomie. Ils choisissent ensemble les environnements adéquats (notamment en tenant compte des personnes de référence) et définissent des règles contraignantes relatives aux modes de consommation, dans l'optique de parvenir à une abstinence ou à une réduction des risques. Le cas échéant, ils consignent par écrit les accords conclus avec la personne concernée dans une convention. En milieu résidentiel, ils veillent au respect des règles convenues. Ils exécutent les mesures prévues et travaillent sur les thèmes définis (dynamique des addictions, stratégies de résolution de problèmes, renforcement de la motivation, prévention des rechutes, réaménagements nécessaires dans la vie quotidienne, stratégie de réduction des risques, gestion des situations critiques, traitement médical, suivi, etc.). Ils veillent à la cohérence de la thérapie en tenant compte des différentes parties prenantes. En milieu résidentiel, ils identifient les dynamiques de groupe et leurs conséquences sur les progrès de la personne concernée et peuvent les réorienter.</p> <p> Analysent régulièrement le processus thérapeutique et la réalisation des objectifs fixés au cours d'entretiens de suivi avec la personne concernée et dans le cadre de réunions (interview, supervision, discussions de cas interdisciplinaires, réunions interinstitutionnelles, gestion des cas, etc). Ils observent et évaluent la réaction de la personne concernée à la thérapie, sa santé bio-psycho-sociale et sa satisfaction ainsi que, le cas échéant, celle du personnel d'encadrement et des personnes de référence. Si nécessaire, ils adaptent la thérapie.</p>	

Compétences	Aptitudes <i>Les professionnels en matière d'addictions...</i>	Aptitudes avancées <i>Les professionnels en matière d'addictions...</i>
<p>3.3.5 Accompagnement dans le cadre d'une réhabilitation en milieu résidentiel</p> <p>Grâce au renforcement des compétences sociales et des capacités de la personne concernée en matière d'apprentissage, de travail et de loisirs pendant la réhabilitation en milieu résidentiel, un processus de transformation est amorcé en vue d'améliorer sa qualité de vie et de favoriser sa réinsertion sociale et professionnelle. L'intégration est encouragée grâce à la mise en réseau de différents acteurs (p. ex. dans le domaine du travail, de la formation ou des loisirs).</p>	<p> Étudient le dossier et interrogent si nécessaire les personnes de référence pour autant qu'ils ont été déliés du secret professionnel par la personne concernée. Ils font le point sur les ressources matérielles, sociales, cognitives, physiques, psychiques, et motivationnelles ainsi que les besoins et difficultés de la personne concernée. Ils recueillent des informations au sujet des événements les plus récents dans la vie de la personne concernée et discernent toute résistance de sa part au cours de la phase d'examen.</p> <p> Sélectionnent des méthodes d'intervention ou de traitement ciblées. Ils élaborent un plan de développement et définissent les rôles des participants issus des différents domaines spécialisés. Ils planifient les activités et la collaboration entre les parties prenantes.</p> <p> Apportent leur aide lors de la participation à des activités communautaires et dans l'organisation de celles-ci. Si nécessaire, ils interviennent dans la dynamique de groupe. Ils encadrent la personne concernée lors d'activités organisées en interne. Ils soutiennent la personne concernée dans sa participation à des activités externes de formation, de loisirs et de sport. Ils veillent à une coordination régulière de la thérapie en tenant compte des aspects psychosociaux, cognitifs, sanitaires et matériels. Ils prennent des mesures de prévention des rechutes et préparent la sortie ainsi que le suivi.</p> <p> Analysent régulièrement la thérapie et la réalisation des objectifs au cours d'entretiens de suivi avec la personne concernée et dans le cadre de réunions (interview, supervision, discussions de cas interdisciplinaires, réunions interinstitutionnelles, gestion des cas, etc.). Ils observent et évaluent la réaction à la thérapie de la personne concernée, sa santé et sa satisfaction ainsi que, le cas échéant, celle du personnel d'encadrement et des personnes de référence. Si nécessaire, ils adaptent la thérapie.</p>	<p>– Se spécialisent dans des domaines socio-éducatifs/le travail pédagogique</p>
<p>3.3.6 Traitement psychothérapeutique</p> <p>Par le biais du traitement des troubles psychiques de la personne concernée et d'un rapport thérapeutique fondé sur des connaissances scientifiques relatives aux mécanismes psychiques et au comportement à risque ou lié aux addictions, le recours aux ressources</p>	<p> Identifient les préoccupations de la personne concernée au cours d'entretiens d'examen. Ils se renseignent sur les services spécialisés du réseau de soins qui sont impliqués ou qui seraient éventuellement à impliquer.</p> <p> Décident de la psychothérapie à mettre en place et aiguillent, le cas échéant, le réseau de soins.</p> <p> Définissent le cadre de l'intervention en consultation avec la personne concernée (type de psychothérapie, p. ex. individuelle, de groupe, de couple, familiale ; durée ; environnement). Ils mettent conjointement en place des objectifs et mènent le processus thérapeutique suivant une approche spécifique.</p>	

Compétences	Aptitudes <i>Les professionnels en matière d'addictions...</i>	Aptitudes avancées <i>Les professionnels en matière d'addictions...</i>
<p>propres de la personne concernée est encouragé, le processus de changement de comportement est maintenu, la souffrance psychique est apaisée et les risques pour la santé sont réduits.</p>	<p> Analysent régulièrement la thérapie et la réalisation des objectifs au moyen d'entretiens de suivi avec la personne concernée et dans le cadre de réunions (interview, supervision, discussions de cas interdisciplinaires, réunions interinstitutionnelles, gestion des cas, etc.). Ils observent et évaluent la réaction de la personne concernée à la thérapie, sa santé et sa satisfaction ainsi que, le cas échéant, celle du personnel d'encadrement et des personnes de référence. Si nécessaire, ils adaptent la thérapie.</p>	
<p>3.3.7 Organisation d'une aide matérielle Grâce à la mise en place d'une aide matérielle (financière, juridique, administrative, professionnelle, etc.), la condition sociale de la personne concernée est améliorée et son intégration professionnelle et sociale est facilitée.</p>	<p> S'informent sur les questions d'ordre social et sur l'aide matérielle et/ou immatérielle. Ils prennent connaissance des dossiers de la personne concernée et rassemblent les informations supplémentaires qui seraient nécessaires.</p> <p> Déterminent quelle forme d'aide matérielle pourra être assurée par l'institution et de ce qui devra être pris en charge par d'autres services spécialisés. Ils planifient et hiérarchisent les différentes étapes de recours à une aide.</p> <p> Garantissent une aide matérielle (garantie des revenus, recherche d'occupation ou d'emploi, recherche de logement, prises de contact sociaux, etc.) ou adressent les personnes concernées à d'autres services spécialisés (offices régionaux de placement, services sociaux, AI, etc.). Ils assistent la personne concernée dans leur recours à des aides et les accompagnent si nécessaire auprès des services sollicités. Ils assurent une coordination de l'aide sociale avec les autres formes de traitement.</p> <p> Évaluent les interventions avec la personne concernée ainsi qu'avec toutes les parties prenantes. Ils observent et évaluent la réalisation des objectifs ainsi que la satisfaction de la personne concernée et, le cas échéant, celle du personnel d'encadrement et des personnes de référence. Si nécessaire, ils adaptent les interventions.</p>	
<p>3.3.8 Mise en place d'interventions d'urgence et de crise Dans un esprit de prévoyance et au moyen d'une estimation des risques potentiels ou de la mise en œuvre des mesures nécessaires, les situations de crise ou d'urgence sont désamorcées, leurs incidences négatives atténuées et la sécurité du personnel, de la personne concernée et de ses proches est garantie.</p>	<p> Savent quelles situations d'urgence ou de crise d'ordre médico-psycho-social (p. ex. intoxication, crises psychologiques, suicide) peuvent survenir dans leur domaine d'addictions, que ce soit au niveau de la personne concernée ou du personnel. Ils disposent de connaissances sur les instructions à suivre et élaborent des processus de gestion des crises. Ils savent identifier les situations de crise et les signaux d'une crise auprès des personnes concernées et du personnel, ainsi que leurs conséquences potentielles. Ils savent quels services spécialisés devront potentiellement intervenir.</p> <p> Identifient immédiatement la situation de crise. Ils prévoient d'autres options de traitement ciblées et prennent rapidement des décisions concernant l'intervention (dates, ampleur, mesures) et les personnes ou institutions à impliquer.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Se spécialisent dans des domaines tels que la prévention du suicide ou la gestion de l'intoxication

Compétences	Aptitudes <i>Les professionnels en matière d'addictions...</i>	Aptitudes avancées <i>Les professionnels en matière d'addictions...</i>
	<p> Se chargent temporairement de prendre des décisions pour la personne concernée et le personnel. Mettent rapidement en œuvre une intervention adéquate et amorcent les mesures de premiers secours. Ils font intervenir des institutions partenaires ainsi que le réseau relationnel de la personne concernée. Ils orientent la personne concernée vers le service spécialisé concerné.</p> <p> Évaluent la gestion de la crise, documentent la situation de crise et planifient des mesures d'amélioration. Ils évaluent si la personne concernée a surmonté la situation de crise. Ils observent et évaluent l'intervention, la réalisation des objectifs, la santé de la personne concernée ainsi que sa satisfaction et, le cas échéant, celle du personnel d'encadrement et des personnes de référence. Pour ce faire, ils organisent des débriefings avec les personnes impliquées.</p>	

B Interventions médicales

Compétences

3.3.9 Mise en place d'un traitement médical

La santé et la qualité de vie de la personne concernée sont stabilisées et/ou améliorées grâce à la mise en route, la poursuite et la conclusion d'un traitement médical.

Aptitudes

Les professionnels en matière d'addictions...

-  Rassemblent toutes les informations médicales ainsi que celles qui sont nécessaires au traitement médical. Ils savent quelles maladies apparaissent régulièrement chez les personnes présentant un comportement à risque ou lié aux addictions ainsi que les risques liés aux prescriptions médicales.
-  Ils choisissent et planifient le traitement avec la personne concernée et jugent de la possibilité de mettre en place ou de l'efficacité potentielle d'un sevrage physique. Si nécessaire, ils prévoient des examens supplémentaires.
-  Fixent des objectifs spécifiques en collaboration avec la personne concernée (ou les redéfinissent le cas échéant). Ils veillent à la cohérence du traitement par rapport aux autres parties prenantes. Ils adaptent le plan de traitement aux circonstances données. Ils mettent en œuvre des interventions médicales, somatiques et psychiatriques et organisent la prescription et la remise de médicaments. En cas d'affections chroniques, ils veillent à mettre en place des soins continus à long terme.
-  Analysent régulièrement la thérapie et la réalisation des objectifs au moyen d'entretiens de suivi avec la personne concernée et dans le cadre de réunions (interview, supervision, discussions de cas interdisciplinaires, réunions interinstitutionnelles, gestion des cas, etc.). Ils observent et évaluent la réaction de la personne concernée à la thérapie, sa santé et sa satisfaction ainsi que, le cas échéant, celle du personnel d'encadrement et des personnes de référence. Si nécessaire, ils adaptent la thérapie.

Aptitudes avancées

Les professionnels en matière d'addictions...

3.3.10 Mise en place de traitements fondés sur la substitution

Au moyen de la prescription de médicaments de substitution dans le cadre d'une prise en charge médicale et psychosociale, la personne concernée est soutenue sur la voie d'une désaccoutumance, d'une consommation à faible risque ou d'une prise contrôlée, et sa santé est stabilisée. La remise des médicaments prescrits est faite en tenant compte de la disponibilité de la personne concernée sur le plan thérapeutique, de sa sécurité et de celle des personnes de référence. En cas de consommation

-  Recueillent toutes les informations d'ordre médical et psychosocial ainsi que les informations nécessaires en vue d'un traitement fondé sur la substitution (p. ex. traitement par agonistes opioïdes, traitement avec prescription d'héroïne, traitement de substitution nicotinique) et les actualisent régulièrement. Ils savent quelles maladies surviennent régulièrement chez les personnes présentant un comportement à risque ou lié aux addictions ainsi que les risques liés aux médicaments de substitution. Lors de la remise de médicaments, ils vérifient la justesse de la prescription et la conformité des médicaments préparés avec la prescription, jugent de l'état d'esprit général de la personne concernée et décèlent les éventuels signes d'intoxication chez celle-ci.
-  Choisisent le traitement, planifient son déroulement et savent gérer adéquatement les contre-indications liées à la personne concernée ou des circonstances inhabituelles (vacances, séjour à l'hôpital, emprisonnement). Ils choisissent les médicaments appropriés ainsi que leur dosage. Ils planifient l'utilisation des médicaments et évaluent comment ceux-ci sont tolérés (dosage et période d'administration). Si nécessaire, ils prévoient des examens supplémentaires.

Compétences

de substances illégales, la remise de celles-ci permet de prévenir la criminalité liée à l'approvisionnement en substances et de favoriser l'intégration sociale de la personne concernée.

Aptitudes

Les professionnels en matière d'addictions...



Administrent la médication appropriée, au dosage correct, en tenant compte d'une disponibilité thérapeutique optimale ainsi que de la sécurité de la personne concernée et de ses proches. Ils vérifient que l'utilisation des médicaments et leur application sont compréhensibles pour la personne concernée et que les médicaments sont pris conformément à ce qui a été convenu. Ils surveillent la tolérance du médicament par la personne concernée et font intervenir le personnel médical en cas de problème. Si nécessaire, ils adaptent la médication et le suivi, notamment en réorientant le traitement, et informent toutes les parties prenantes des éventuels changements opérés. Ils coordonnent la remise de médicaments avec la personne concernée et d'autres acteurs (p. ex. pharmacies, police). Ils dirigent et suivent l'arrêt progressif de la prise de médicaments. Ils conseillent la personne concernée quant aux modalités de facturation.



Observent et évaluent le processus thérapeutique, la réalisation des objectifs, la santé de la personne concernée ainsi que sa satisfaction et celle, le cas échéant, du personnel d'encadrement et des personnes de référence au moyen d'entretiens de suivi avec la personne concernée et dans le cadre de réunions (interview, supervision, discussions de cas interdisciplinaires, réunions interinstitutionnelles, gestion des cas, etc.). Ils adaptent la thérapie si nécessaire. Ils tiennent un registre des médicaments administrés et, le cas échéant, des complications survenues dans le cadre de la remise des médicaments. Ils évaluent la cohérence entre la remise de médicaments et l'évolution clinique de la personne concernée. Ils évaluent les expériences réalisées en raison des médicaments utilisés. Si nécessaire, ils adaptent le traitement.

Aptitudes avancées

Les professionnels en matière d'addictions...

3.3.11 Réalisation de prestations de soins

Des prestations médicales et de soins de base au sein d'institutions à bas seuil disposant d'infrastructures médicales élémentaires ou dans le secteur ambulatoire (p. ex. aide et soins à domicile) permettent d'améliorer l'état de santé de la personne concernée et de prévenir une aggravation de la situation.



Recueillent des informations concernant l'état de santé somatique et psychique de la personne concernée et sur la prescription actuelle (médicaments de base et de réserve).



Planifient une intervention de soins conforme aux possibilités du secteur ambulatoire (soins communautaires) ou de celles de l'institution. Décident du transfert éventuel vers une institution spécialisée.



Effectuent les soins (traitement des plaies, remise de médicaments, etc.). Ils informent la personne concernée des mesures de prévention et lui remettent du matériel de prévention. Ils lui prodiguent des conseils en matière d'hygiène et de nutrition. Ils mettent en place des interventions d'urgence. Le cas échéant, ils plaident pour un traitement spécial et organisent le transfert de la personne concernée. Ils procèdent à une documentation du cas.



Examinent l'efficacité des soins (p. ex. gestion des soins chroniques). Ils observent et évaluent le processus thérapeutique, la réalisation des objectifs, la santé de la personne concernée ainsi que sa satisfaction et, le cas échéant, celle du personnel d'encadrement et des personnes de référence

I N T E R F A C E

Compétences

Aptitudes

Aptitudes avancées

Les professionnels en matière d'addictions...

Les professionnels en matière d'addictions...

au moyen d'entretiens de suivi avec la personne concernée et dans le cadre de réunions (intervention, supervision, discussions de cas interdisciplinaires, réunions interinstitutionnelles, gestion des cas, etc.).

C Réduction des dommages et des risques

<i>Compétences</i>	<i>Aptitudes</i> <i>Les professionnels en matière d'addictions...</i>	<i>Aptitudes avancées</i> <i>Les professionnels en matière d'addictions...</i>
<p>3.3.12 Conseil et accompagnement en matière de réduction et de minimisation des risques</p> <p>Grâce à l'instauration d'une relation de confiance avec la personne concernée et d'activités de conseil liées au quotidien, les risques et les incidences négatives du comportement à risque ou de la dépendance sont atténués, les ressources et la responsabilité individuelle de la personne concernée sont renforcées, de même que sa disposition à recourir à d'autres offres d'aide. La personne concernée est armée pour gérer son quotidien et son existence, et peut améliorer sa qualité de vie.</p>	<p> S'informent sur les ressources (matérielles, sociales, cognitives, physiques, psychiques, et motivationnelles) ainsi que les besoins et difficultés de la personne concernée. Au moyen d'entretiens, ils s'informent sur les événements qui ont marqué la vie de la personne concernée, et discernent toute résistance de sa part au cours de la phase d'examen.</p> <p> Conviennent avec la personne concernée d'objectifs communs et d'interventions adaptées dans le but d'atténuer les risques et/ou les conséquences négatives de la dépendance ou du comportement à risque (p. ex. consommation de succédanés de produits du tabac). Ils définissent les responsabilités, mettent en évidence les limites des mesures de soutien et les communiquent.</p> <p> Mettent en œuvre les interventions définies (conseil, visites à domicile, accompagnement dans d'autres institutions, programme d'occupation ou de loisirs, <i>drug checking</i>, etc.) de manière axée sur les objectifs. Ils effectuent un travail motivationnel. Ils veillent à une mise en réseau ciblée comportant d'autres offres et y accompagnent la personne concernée si besoin. Ils sont authentiques dans leur rapport avec la personne concernée. Ils transmettent des informations générales sur le thème des addictions, de la santé, de l'hygiène, de la nutrition, du cadre de vie quotidien, etc. Si nécessaire, ils mettent en œuvre les interventions de crise définies.</p> <p> Effectuent régulièrement des bilans, en impliquant éventuellement l'environnement personnel et institutionnel de la personne concernée. Ils observent et évaluent l'intervention, la réalisation des objectifs, la santé de la personne concernée ainsi que sa satisfaction et, le cas échéant, celle du personnel d'encadrement et des personnes de référence.</p>	
<p>3.3.13 Travail social de proximité</p> <p>Grâce à une observation active du destinataire et à une prise de contact, y compris avec les personnes qui ne font pas partie d'un réseau d'aide, une relation de confiance est instaurée et maintenue dans le but de conseiller de manière préventive, d'offrir des prestations de base, de minimiser les risques et de réduire les dommages.</p>	<p> Observent le destinataire et les règles qui le régissent. Ils étudient les situations individuelles et propres au groupe, en particulier concernant le comportement à risque ou la dépendance. Ils connaissent le contexte sociopolitique (politique en matière de drogues, organisation et attitude de la police, mouvements citoyens, etc.) et le cadre de vie du destinataire.</p> <p> Identifient la principale problématique à traiter en collaboration avec le destinataire et choisissent les partenaires à impliquer.</p> <p> Informent et sensibilisent le destinataire. Font le point sur les besoins d'aide actuels et futurs du destinataire. Ils renforcent le sentiment de responsabilité du destinataire et encouragent la prise de conscience de ses ressources. Ils motivent le destinataire à faire les démarches nécessaires sur le</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Se spécialisent dans la médiation en tant que méthode de résolution des conflits au sein de groupes

Compétences	Aptitudes	Aptitudes avancées
	<p><i>Les professionnels en matière d'addictions...</i></p> <p>plan social et de la santé. Ils remettent de la documentation et des supports de prévention et assurent des activités de conseil concrètes et adaptées aux circonstances (p. ex. <i>drug checking</i>, <i>safer use</i>). S'il y a lieu, ils informent les autorités et le public.</p> <p> Examinent les interventions au regard de leur effet sur le destinataire. Ils évaluent la réalisation des objectifs en consultation avec les partenaires impliqués. Ils observent et évaluent la santé du destinataire ainsi que leur satisfaction et celle, le cas échéant, du personnel d'encadrement et des personnes de référence.</p>	<p><i>Les professionnels en matière d'addictions...</i></p>
<p>3.3.14 Prise en charge et accompagnement dans des centres d'hébergement d'urgence, des organes de liaison et des centres de conseil</p> <p>Les besoins de base des personnes présentant un comportement à risque ou lié aux addictions sont couverts, la qualité de vie est améliorée et les dommages causés sur le plan social et de la santé par les situations de détresse sont limités ou évités grâce à la mise à disposition d'infrastructures, de matériel et de produits ainsi que des informations y relatives.</p>	<p> Connaissent les besoins des personnes dont le cadre de vie est difficile sur le plan psychosocial, notamment en ce qui concerne le besoin d'informations, les infrastructures (centres d'hébergement d'urgence, locaux d'injection et d'inhalation, espaces de repos) et le matériel (p. ex. matériel d'injection ou d'inhalation). Ils connaissent les infrastructures, le matériel et les produits à disposition.</p> <p> Planifient la mise à disposition d'infrastructures, de matériel et de produits répondant aux besoins de base ainsi que d'information et de services de conseil.</p> <p> Garantissent le bon fonctionnement des infrastructures, du matériel et des produits et les mettent à disposition. Ils élaborent, communiquent et mettent en œuvre les règles qui régissent l'utilisation des offres. Dans ce contexte, ils tiennent compte de la situation donnée (centre d'hébergement d'urgence, point de rencontre à bas seuil, locaux d'injection et d'inhalation, distributeur de seringues, bus, cuisines populaires). Ils organisent l'utilisation des infrastructures et du matériel. Ils prennent en charge et accompagnent les utilisateurs lors de leur recours aux offres et remettent du matériel de prévention ainsi que des informations accessibles (p. ex. dans différentes langues). Ils organisent et prennent en charge des programmes d'occupation et une offre de restauration. Si nécessaire, ils réorientent la dynamique de groupe. Ils veillent à maintenir la discrétion nécessaire.</p> <p> Recueillent les observations des personnes concernées quant à leur satisfaction vis-à-vis des infrastructures, à leur recours aux offres et à leur compréhension des informations.</p>	
<p>3.3.15 Emploi et accompagnement dans le cadre de programmes d'emploi, d'occupation et de logement à bas seuil</p> <p>Grâce à une intégration dans un programme de travail, d'occupation ou de logement à bas seuil, les personnes présentant un comporte-</p>	<p> Connaissent les réseaux et les offres pertinentes pour les personnes présentant un comportement à risque ou lié aux addictions en matière d'emploi, d'occupation et de logement. Ils connaissent les dispositions relatives à l'emploi (CSIAS, directives cantonales, droit des obligations, assurances sociales, etc.). Ils connaissent le marché protégé du travail, de niche et du logement. Ils identifient les ressources et les compétences dont dispose la personne concernée.</p> <p> Acceptent des mandats de travail externes pour le compte de la personne concernée et mettent à disposition des postes de travail et d'occupation permettant aux personnes présentant un comportement à risque ou lié aux addictions d'exercer une activité utile et propice à leur développement.</p>	<p>– Se spécialisent dans des domaines socio-éducatifs/le travail pédagogique</p>

Compétences

ment à risque ou lié aux addictions peuvent expé-
rimer différents schémas de comporte-
ment dans un environnement protégé. Cette
approche encourage la réinsertion sociale et
professionnelle ainsi qu'une structuration du
quotidien.

Aptitudes

Les professionnels en matière d'addictions...



Ils élaborent et discutent de règles contractuelles avec les partenaires pertinents concernant les pratiques en matière d'orientation, les modalités de collaboration, etc. Ils mettent à disposition des offres de logement accompagné et (partiellement) encadré (p. ex. *Housing First*) visant à aider les personnes présentant un comportement à risque ou une dépendance à stabiliser leur situation et à promouvoir leur responsabilité individuelle ainsi que leur autonomie.

Structurent et effectuent les formalités d'admission. Ils présentent à la personne concernée les fonctions, exigences, procédures et règlements internes auxquels se tenir. Ils définissent les objectifs à atteindre en consultation avec la personne concernée. Ils fournissent des informations relatives au réseau externe, à la levée de l'obligation de garder le secret, etc. Ils attribuent les offres d'emploi/d'occupation/de logement à la personne concernée et la guident. Ils réalisent des dossiers relatifs à l'emploi/l'occupation/le logement de la personne concernée. Ils recherchent des mandats de travail externes et établissent des factures, des listes de présence, des certificats de salaires, etc.



Réalisent des entretiens de suivi et mettent en œuvre des améliorations adaptées. Ils vérifient le degré de satisfaction de la personne concernée, de l'employeur ainsi que des clients et du personnel d'encadrement. Ils analysent le type et le nombre de places de travail, d'occupation et de logement. Ils travaillent régulièrement en collaboration avec des partenaires du réseau. Ils évaluent la rentabilité du programme. Ils examinent le comportement de la personne concernée, notamment sa ponctualité, sa propreté, son respect des règles et sa ténacité.

Aptitudes avancées

Les professionnels en matière d'addictions...

Bibliographie

Sources citées

Office fédéral de la santé publique (2015): Stratégie nationale Addictions 2017-2024. Version adoptée par le Conseil fédéral, novembre 2015. Office fédéral de la santé publique, Berne.

Office fédéral de la santé publique (2020a): Plan de mesures 2021-2024 de la Stratégie nationale Addictions. Office fédéral de la santé publique, Berne.

Office fédéral de la santé publique (2020b): Référentiel QuaTheDA. La norme de qualité pour le domaine des dépendances de la prévention et de la promotion de la santé, révision 2020. Office fédéral de la santé publique, Berne.

Office fédéral de la santé publique (2022): Intervention précoce – Définition harmonisée. Office fédéral de la santé publique, Berne.

Office fédéral de la santé publique (o.D.): Zum Begriff Sucht, <https://www.bag.admin.ch/bag/de/home/strategie-und-politik/nationale-gesundheitsstrategien/strategie-sucht/begriff-sucht.html>, Zugriff am 28.02.2022.

Gerber, Michèle et Rüefli, Christian (2021): Définition du terme « interprofessionalité » dans le domaine de la santé en Suisse. Office fédéral de la santé publique, Berne.

Ernst, Marie-Louise; Rither, Elisabeth (2010): Kompetenzprofil Tabakentwöhnung. Expertengruppe Weiterbildung Sucht (en allemand), Berne.

Commission d'experts de l'OFSP pour la formation continue dans le domaine des dépendances (2008) : Profil de compétences spécialiste dépendances, Berne.

Deutsche Gesellschaft für soziale Arbeit in der Suchthilfe (2016): Kompetenzprofil der sozialen Arbeit in der Suchthilfe und Suchtprävention. Deutsche Gesellschaft für soziale Arbeit in der Suchthilfe, Münster (en allemand).

Le Boterf, G. (1998): Évaluer les compétences : Quels jugements ? Quels critères ? Quelles instances ? In : Éducation permanente, 135(2), S. 143–152.

North, K.; Reinhardt, K.; Sieber-Suter, B. (2018): Kompetenzmanagement in der Praxis. Mitarbeiterkompetenzen systematisch identifizieren, nutzen und entwickeln. Mit vielen Praxisbeispielen. Springer Fachmedien Wiesbaden GmbH, Wiesbaden (en allemand).

Bibliographie complémentaire

The Association of Counselling Therapy of Alberta (2018): Entry-to-Practice Competency Profile for Addictions Counselling (en anglais).

Center for Substance Abuse Treatment (2006): Addiction Counseling Competencies: The Knowledge, Skills, and Attitudes of Professional Practice. Technical Assistance Publication (TAP) Series 21. HHS Publication No. (SMA) 15-4171. Rockville, MD (en anglais).

CURAVIVA Suisse; INSOS Suisse; Savoirsocial; Schweizerischer Berufsverband Sozialbegleitung (2018): Berufsprüfung für Sozialbegleiterin Sozialbegleiter mit eidgenössischem Fachausweis. Wegleitung zur Prüfungsordnung (en allemand). Zurich.

Fragnière, J. M.; Goetze, W. (2005): Grundzüge eines Schweizer Kompetenzprofils. Kompetenzprofil für Beratungspersonen. In: Panorama, 5, S. 6–7 (en allemand).

International Confederation of Midwives (2019): Grundlegende Kompetenzen für die Hebammentätigkeit, https://www.hebamme.ch/wp-content/uploads/2021/03/ICM-competencies-deutsch_final_web_23-12-20.pdf, consulté le 28.4.2022 (en allemand).

Karg, S.; Blättner, B.; Krüger, K; Micheew, N. (2020): Kompetenzen für Tätigkeiten in der Gesundheitsförderung. In: Prävention und Gesundheitsförderung, 15, S. 236–241 (en allemand).

Ligue pulmonaire, Société suisse de pneumologie, Société suisse de pneumologie pédiatrique (2018a): Prüfungsordnung über die Berufsprüfung für Beraterin für respiratorische Erkrankungen, Berater für respiratorische Erkrankungen (en allemand). Berne.

Ligue pulmonaire, Société suisse de pneumologie, Société suisse de pneumologie pédiatrique (2018b): Wegleitung zur Prüfungsordnung der Berufsprüfung Beraterin, Berater für respiratorische Erkrankungen (en allemand). Berne.

Ligue pulmonaire, Société suisse de pneumologie, Société suisse de pneumologie pédiatrique (s.d.): Profil de qualification. Conseillère, conseiller en maladies respiratoires. Berne.

Organisation mondiale de la santé OMS et Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (2020): International standards for the treatment of drug use disorders: revised edition incorporating results of field-testing (en anglais). Genève.